lors, mais les grands espoirs que faisaient naître en nous les sentiments délicats et les idéals qu'il était censé entretenir auraient exigé qu'il découvre quelque moyen pratique de régler le difficile problème du chômage qui conserve encore l'ampleur, ou presque, de l'époque où il prit charge de son ministère. Si l'on évoque la dernière période électorale, les espoirs éveillés par le parti libéral, les promesses faites advenant son accession au pouvoir, on se rendra compte de ce que doit être le désappointement d'aucuns, aujourd'hui, devant un problème du chômage tout aussi grave qu'en 1935.

Lorsque le ministre parla pour la première fois du chômage en cette enceinte, il y a quelques années,—qu'il me reprenne si je fais erreur, car je me fie entièrement à ma mémoire—il affirma que le Gouvernement établirait un programme à longue échéance. Quelques années se sont depuis écoulées, au cours desquelles l'application de ce programme a pu se faire sentir; or, nous constatons que le succès n'est pas très grand. Le ministre avait alors établi certaines règles qu'il devait lui-même suivre et certains principes qu'il s'engageait à respecter. Toutes ces idées n'ont guère pu servir à régler le chômage au Canada.

Je crois qu'à l'époque il a affirmé que les patrons avaient quelque responsabilité en la matière. Nous nous rendons compte aujourdd'hui, la plupart d'entre nous, tout au moins, que l'apport des patrons à la solution de ce problème fut bien mince. Si les particuliers ont si complètement failli à la tâche qui leur incombait, la responsabilité du gouvernement est d'autant plus grave; or, la politique suivie depuis quelques années n'a à peu près rien donné. Je sais que le ministre pourra rappeler au comité certaines mesures adoptées par le gouvernement, certaines initiatives prises. Je n'envisage pas tout le problème dans ses détails, mais dans son ensemble. En ce qui concerne la situation générale dans le pays, le Gouvernement n'a élaboré aucun programme propre à mettre fin au chômage, et les sans-travail ne peuvent guère compter sur l'avenir.

Depuis quelques années, les programmes du ministère n'ont eu aucun bon résultat. L'idée de marchés étrangers pour l'excédent de nos produits n'a rien rapporté dans les temps extraordinaires où nous vivons. Le ministre comprend, je crois, qu'on ne peut remédier au moyen de méthodes surannées aux conditions qui existent depuis quelques années. Les problèmes que nous avons à envisager exigent des méthodes plus modernes. Les autres pays s'efforcent de faire quelque chose. Cependant, le ministère actuel s'est contenté de copier, ou à peu près, ce qu'avait fait son prédécesseur de 1930 à 1935.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député me permettra-t-il une question? Il dit que les autres pays ont essayé certaines méthodes. Il a reconnu tout à l'heure que ce gouvernement avait recouru à certaines méthodes. Selon lui, est-ce qu'aucun pays qui a cherché de cette façon à remédier au chômage a réussi d'une manière qui donne satisfaction à l'honorable député?

M. HEAPS: Il est difficile pour un Canadien de parler de nations éloignées, ne pouvant citer d'exemples précis qu'il aurait relevés lui-même. Mais prenons le cas de la Nouvelle-Zélande, dont les difficultés sont plus grandes que les nôtres, je le sais. Elle s'est réellement efforcée de traiter le problème du chômage, et j'ai appris, pas plus tard que cet après-midi, qu'il n'y a presque pas de chômeurs là-bas.

L'hon. M. ROGERS: Mais on doute fort que cette situation se maintienne.

M. HEAPS: Oui, j'en ai convenu. Je dis que les difficultés de la Nouvelle-Zélande sont plus sérieuses que les nôtres, du fait qu'elle n'a pas nos riches ressources naturelles. Son état physique l'oblige de compter, en grande partie, sous plusieurs rapports, sur ses importations, comme base de son existence. D'autre part, nous avons au Canada des difficultés qu'ignore probablement la Nouvelle-Zélande. Nos difficultés sont peut-être d'ordre constitutionnel; cependant, je suis d'avis qu'il est bien plus facile de surmonter des difficultés d'ordre constitutionnel que de faire face aux obstacles d'ordre physique qui existent dans les autres pays. J'estime que si nous tentions la moitié des efforts qu'a faits la Nouvelle-Zélande, pour ne citer qu'un exemple, afin de surmonter ces difficultés, nous serions en bien meilleure posture qu'à l'heure actuelle. Certains pays du continent, tels que la Suède et d'autres, ont tenté au moins un effort afin de donner une solution au problème. Les honorables députés rétorqueront peut-être: "Eh bien, voyez ce qui s'est produit aux Etats-Unis où l'on a déboursé des sommes énormes afin de régler le problème; cependant, à cette heure, nos voisins du sud en sont exactement où ils en étaient il y a quelques années." Or je préférerais de beaucoup voir le Gouvernement tenter un effort quelconque et aboutir à un insuccès plutôt que de ne rien faire pour redresser la situation. Nous n'avons tenté aucun effort réel. Depuis l'avènement du régime actuel, en 1935, mes honorables amis se sont contentés de suivre les mêmes sentiers battus, l'assistance, l'allocation de chômage et les travaux publics. Ce n'est pas là, ni sera-ce jamais, une solution à notre problème du chômage.